

République française
Département de l'Ardèche
Syndicat Mixte
Parc Naturel Régional des
Monts d'Ardèche.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU 6 décembre 2011

N° CS 2011-2

Rapport de Charte et Plan de Parc :

En deux mille onze, le six décembre 2011 à Jaujac à 17h30, le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Lorraine Chenot.

Nombre de voix en exercice : 292 Nombre de voix présentes: 117 Nombre de voix présentes et représentées : 172 VOTES : Pour : 155 Contre : 11 Abstention : 6 Date de convocation : 23 novembre 2011	<u>Cadre réservé à la Sous-Préfecture</u> <u>Transmis par ACTE le :</u> <u>AR N°:</u>
---	--

Délégués à titre délibératif :

Délégués du Département :

Présents : BONIN Bernard, DURAND Jean-Roger, L' HERMINIER Raoul, MANIFACIER Jean-Paul, PLENET Simon, ROUX Robert, UGHETTO Laurent,

Représentés : BRUCHET Gérard, COUDENE Patrick, FINIELS Martine, GROS Jérôme, SERRE Laëtitia, TERRASSE Pascal, WEISS Maurice.

Excusés :

Absents : ALEXANDRE Jacques, CONSTANT Jean-Pierre, GENEST Jacques, GIRAUD Pierre, PERRIER Bernard,

Délégués de la Région :

Présents : BUIS Sabine, GIT Marie-Christine, KELLER Olivier, ROUSSELLE Véronique,

Représentés : BENAHMED Fatiha, BONNETAIN Pascal, DARNAUD Mathieu,

Excusés : GREGOIRE Michel, JACQUART François, SAULIGNAC Hervé,

Absents : GRANGIS Christian, MALAVIELLE Valérie, MOUTON Marie-Pierre.

Délégués des Communes :

Présents : CHAMPANHET René (AIZAC), BERTONCELLO Eric (AJOUX), BERTHINIER Jean-Claude (ASPERJOC), AUDIBERT André (BEAUMONT), HERNANDEZ- MARTINEZ Christian (CHASSIERS), TEYSSIER Raoul (CHIROLS), MAISTRE Gilles (COUX), PEYRARD Daniel (DESAIGNES), TAULEIGNE Luc (FABRAS), PALADEL Christian (FAUGERES), CAYRIER Arlette (GENESTELLE), CRAMMER Jacques (GLUIRAS), DEVES Sylvie (GRAVIERES), CRESTON Philippe (ISSAMOULENC), DELENNE Jean Luc (JAUJAC), PAQUELET GARDES Marie-Claire (JOYEUSE), COURT Jean Claude (JUVINAS), CORNUT Lucien (LABASTIDE), BOIRON Jean-Claude (LABEGUDE), GUILLET Pascale (LABOULE), ALLIX Dominique (LACHAMP- RAPHAEL), COURT Roland (LACHAPELLE/AUBENAS), MAZE Jérôme (LALEVADE), BRUGERE Robert (LAURAC), NOUGIER Maxime (LAVIOLLE), JOUFFRE Franck (LENTILLERES), ROUY André (MEYRAS), SOUBEYRAND Jacky (MEZILHAC), FOURNIER Joël (MONTSELGUES), VENISSAC Franck (PAYZAC), ALEYSSON Bernadette (PEREYRES), BOULONI Christian (PONT DE LABEAUME), DALVERNY Jérôme (PRADES), JOLY Sébastien (RIBES), GEORGES Philippe (ROCHER), GIBERT Alain (ROCLES), LEMESTRE Régine (ROSIERES), ALLIX Jean-Pierre (SAGNES ET GOUDOULET), MOYERSOEN Christian (ST ANDRE LACHAMP), DUHOO Olivier (ST BASILE), CHOUTEAU Marc (ST CHRISTOL), CUISSINAT Jean-Paul (ST CIERGE /LE CHEYLARD), BRECHON Franck (ST ETIENNE DE BOULOGNE), De LEHELLE D’AFFROUX Marie Chantal (ST JEAN CHAMBRE), MATHON Marie-Thérèse (ST JULIEN DU SERRE), PIZETTE Jean-Claude (ST MAURICE EN CHALENC), CHENOT Lorraine (ST MELANY), FEOUGIER Alain (ST MICHEL DE BOULOGNE), BALAYN Jean Daniel (ST MICHEL DE CHABRILLANOUX), SARTY Guy (ST PIERRE DE COLOMBIER), FEYNEROL Alain (ST PIERRE ST JEAN), TISSIER Pierre (ST PIERREVILLE), MERCHAT Jacques (ST PRIEST), WIOT Claude (ST PRIVAT), NEY Marie-Françoise (ST SAUVEUR DE MONTAGUT), JUGE Olivier (ST VINCENT DE DURFORT), HOCQUET Agnès (STE MARGUERITE LAFIGIERE), LIOGIER Michel (THUEYTS), BOYER Jacques (UCEL), JULY Jacky (VALS), FAURE Alexandre (VERNON), LEYNAUD Edouard (VESSEAUX), INSELIN Maurice(VINEZAC),

Représentés : PICART Frédéric (ALBON), RIBEYRE Jean-Claude (ARCENS), ECHARD Hugues (LES ASSIONS), GUBERNATI Daniel (BURZET), BERTOLI Pascale (CHALENCON), VIALLE Lucien (DORNAS), GARDIEN Jean-Marie (MAYRES), CHEVENNEMENT Sylvie (LES OLLIERES), PAGE Claudette (POURCHERES), REYNE Jacky (SILHAC), CHAUSSIGNAND Christian (ST ANDEOL DE FOUCH.) LADET Max (ST CIRGUES DE PRADES), BACCONNIER Virginie (ST JOSEPH DES BANCS), FAYE Marc (ST JULIEN BOUTIERES), LAMARCHE Elsa (VALGORGE),

Excusés : NOUBLANCHE Christine (MALARCE), FAYARD Raymond (LES NONIERES), BAZIN Yves (ST ETIENNE DE SERRES), NURY Denise (ST JULIEN DU GUA),

Absents: LARDY Jean Paul (AILHON), PESENTI Michel (ANTRAIQUES), MONCHAUX Jeanne Marie (ASTET), BOREL Christelle (BARNAS), REDON Jean-Marie (LE BEAGE), BORRAS Patrick (BEAUVENE), MURILLON Georges (BOREE), CHAMPNEL Thierry (BORNE), DORNE Thierry (LE CHAMBON), DORP Daniel (CHANEAC), CESARI Jean-Claude (CHAZEAX), SARRAZIN Jean Paul (CREYSSEILLES), PRADIER Sébastien (CROS- DE- GEORAND), Bouvarel Pierre (DOMPNAC), ALLAIN Dominique (DUNIERE), CHAMBON Annie (FONS), HAZEBROUCQ André (GOURDON), FAURE Catherine (INTRES), BÖLHE Patrick (JAUNAC), TITECAT Kévin (JOANNAS), FERRAND Pierre (LACHAPELLE/CHANEAC), CUTTIER Jean-François (LARGENTIERE), (LAVAL D’AURELLE), MANERO Ludovic (LOUBARESE), ROCHIER Angélique (LYAS), BEAURAIN Jean Emmanuel (MALBOSC), BLACHE François (MARCOLS), CHABRIER Christian (MERCUER), SALOMON Albert (MONTPEZAT), FILIPPINI Nathalie (MONTREAL), NICOLAS Fabrice (PLANZOLLES), MARTEL Fabrice (PRANLES), LAPIERRE Jean-Marie

(PRUNET), ZALHES Christine (LA ROCHETTE), SIMON Jean-Marie (LE ROUX), TALAGRAND Michel (SABLIÈRES), MICHEL Christian (LES SALLELES), GEIGUER Jacques (LA SOUCHE), MARIJON Christian (ST ANDEOL DE VALS), DURAND Gérard (ST CIERGE LA SERRE), BAILLY Pascal (ST CLEMENT), FAYOLLE Marc (ST GENEST DE BEAUZON), SABY Christophe (ST GENEST LACHAMP), CLARET Ludovic (ST JEAN ROURE), BARBUT Olivier (ST LAURENT LES BAINS), CHAUVY Alain (ST MARTIAL), LE BON Yvon (ST MARTIN DE VALAMAS), DEBARD Marie-Rose (ST PRIX), MEJEAN Franck (STE EULALIE), CHARLET Marion (VEYRAS).

Délégués des Villes-portes :

Présents : BASTIDE André (AUBENAS), SOLER GASSENG Martine (PRIVAS), COUEDEL Bernard (ST AGREVE), CALIXTE Jacqueline (VERNOUX),

Représenté : CHOSSON Jacky (LAMASTRE).

Excusé : VIGIER Bruno (LES VANS),

Délégués des Chambres consulaires :

Excusés : FLAUGERES Jean-Luc (CHAMBRE AGRICULTURE), GIRAUD Mickael (CHAMBRE AGRICULTURE), BERNIER Alain (CHAMBRE DES METIERS), SAULIGNAC Daniel (CHAMBRE DES METIERS),

Absent: BOSCH Philippe (CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE) VAREILLE Gilbert (CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE)

Membres à titre consultatif invités :

Présents : Henri BELLEVILLE(Ass Amis du Parc), Jacques CLOAREC (Conseil scientifique), Frédéric GIRARD (RRA), Bernard CUOQ (CDC Boutières),

Représentée : Cécile BRENNAN SARDOU (Inspection d'Académie),

Excusés : Paul CLAUSS (ONF) Pascal DORLEAC (DIRRECTE), Olivier DUSSOP, Jean Marc JOBERT (DDT)

Le processus de révision de la charte du Parc arrive aujourd'hui à une étape stratégique.

Après une longue phase de maturation dans laquelle de nombreux acteurs se sont investis, les projets de Charte et de Plan de Parc sont proposés pour validation au Comité syndical. Ils sont joints au dossier.

Une note modificative est également distribuée à l'assemblée. Elle est formulée ainsi :

OGM

Mesure 6.1

Nouvelle proposition rédactionnelle

Contenu de la mesure

Supprimer :

« - continuer à s'opposer aux cultures d'organismes génétiquement modifiés, sur l'ensemble du territoire du Parc ».

Ajouter

« -exclure la culture d'organismes génétiquement modifiés sur son territoire, avec l'accord unanime des exploitants agricoles concernés ».

Rôle du syndicat mixte de Parc

Supprimer :

« - Il veille à l'interdiction de la culture OGM sur son territoire »

Ajouter :

« - Conformément à la Loi 2008 595 article 4 du 25 juin 2008, le Parc exclut la culture d'organismes génétiquement modifiés sur tout ou partie de son territoire, avec l'accord unanime des exploitants agricoles concernés. Au vu des délibérations prises, à l'unanimité,

par la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche en date du 18 septembre 2009 et du syndicat mixte du Parc en date du 23 novembre 2009, cette exclusion devient effective sur le territoire ardéchois du Parc. »

SANGLIERS

Mesure 1.3

Nouvelle proposition rédactionnelle

Contenu de la mesure

Supprimer :

« - Connaître les populations de sangliers et agir sur le milieu »

Ajouter :

« - gérer durablement les populations de sangliers »

Rôle du syndicat mixte de Parc

Supprimer :

« - Il assurer un rôle de relai d'information, en totale coordination avec les acteurs concernés, pour la mise en œuvre du schéma de gestion cynégétique, en particulier dans la gestion des populations de sangliers. »

Ajouter :

« - Il est un interlocuteur territorial et assure un rôle de relai d'information, en totale coordination avec les acteurs concernés, pour la mise en œuvre du schéma de gestion cynégétique, en particulier dans la gestion des populations de sangliers. »

Pour rappel, cette phase indispensable à la poursuite du projet de révision sera suivie des principaux temps suivants :

- Les avis intermédiaires du Préfet de Région puis du Ministère de tutelle, s'appuyant sur les avis du Conseil National de Protection de la Nature (CNP) et de la Fédération Nationale des Parcs Naturels régionaux (FNPNR)
- L'avis du Commissaire enquêteur suite à la réalisation d'une enquête publique sur le territoire,
- L'approbation de la charte par les collectivités locales et leur adhésion au syndicat mixte,
- L'avis final du Préfet de Région,
- L'avis final du Ministère de tutelle, du CNPN et de la FNPNR
- Une période de consultation interministérielle,
- Le décret de classement du Premier Ministre.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré

DECIDE

- D'APPROUVER le rapport de Charte
- D'APPROUVER le Plan de Parc
- D'AUTORISER la Présidente à poursuivre le processus de révision

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme

La Présidente

Lorraine CHENOT